



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

23 / 06 / 2014

Dossier complet le

23 / 06 / 2014

N° d'enregistrement

F05214P0066

1. Intitulé du projet

Création d'un giratoire à l'intersection des RD 32 et 124 au lieu-dit « *La Maison Neuve* » sur la commune de MONTJEAN

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

M. Jean ARTHUIS, Président du Conseil général de la Mayenne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Robert COLAS, Directeur des routes et des bâtiments

RCS / SIRET

225 300 011 00015

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique: 6 - Infrastructures routières	
Sous-rubrique: e- giratoire d'une superficie > 0.4 hectare	Giratoire et voies de raccordement d'une longueur totale de 500 m générant une superficie > 0.4 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste :

- à la réalisation d'un giratoire d'un rayon de giration Rg égal à 20 m, avec une chaussée annulaire de 7 m,
- à l'exécution des voies de raccordement de la RD 32 sur le giratoire : 160 m côté Ouest (vers MONTJEAN) et 160 m côté Est (vers SAINT-BERTHEVIN),
- à la mise en place d'un éclairage central au giratoire, équipé de lanternes à LED, permettant l'éclairage en mode « balisage » du giratoire,
- à la sécurisation en amont du giratoire (200 m du giratoire vers SAINT-BERTHEVIN), du carrefour au lieu-dit « Le Bray » menant à AHUILLÉ, par l'aménagement d'un carrefour en T,
- à l'aménagement d'un arrêt de transports scolaires,
- à l'aménagement d'un bassin de traitement des eaux de chaussée (de type noue) issues de l'aménagement.

L'aménagement est conçu afin de réutiliser le maximum de chaussée existante. L'emplacement du giratoire sera décentré vers le Nord d'environ 15 m par rapport au carrefour actuel, d'où les 500 m de voies nouvelles à créer.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de sécuriser la section SAINT-BERTHEVIN-MONTJEAN, classée en 2^{ème} catégorie dans l'infrastructure du Département de la Mayenne, dont la géométrie est un alignement droit et vallonné de 11 km entre ces deux Communes.

Le projet consiste à créer un giratoire au croisement des RD 32 et 124 au lieu-dit « La Maison Neuve », sur la commune de MONTJEAN. Cet aménagement fait suite à une accumulation d'accidents sur la RD 32 dont un mortel en 2013 à ce carrefour.

Le projet augmentera légèrement la surface imperméable d'environ 1500 m². Bien que l'aménagement ne soit pas en zone humide, il conviendra de minimiser les impacts engendrés par l'augmentation des flux de pollution sur le milieu récepteur superficiel et souterrain. Les eaux de chaussée du nouvel aménagement seront récupérées dans un bassin de traitement de type noue.

Dans le cadre de sa compétence de transport collectif, le Département assure l'organisation des transports scolaires (acheminement domicile-école des élèves). Pour assurer des conditions de sécurité optimales en remplacement des deux arrêts actuels, il sera réalisé une alvéole dans le giratoire permettant de sécuriser l'arrêt et le cheminement piétons jusqu'aux habitations. Un arrêt covoiturage de 6-7 places sera aménagé pour l'attente des autocars.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chantier sera décomposé en plusieurs phases :

- réalisation des dégagements d'emprises,
- réalisation du point d'échange RD 32 / RD 124, y compris les voies de raccordement,
- sécurisation du carrefour « Le Bray » par l'aménagement d'un carrefour en T,
- mise en place des structures de chaussée (couche de forme, couches d'assise, de fondation et de roulement),
- réalisation d'une alvéole pour arrêt transports scolaires,
- pose des équipements de signalisation et de l'éclairage public.

La durée des travaux est estimée à 2 mois.

La construction du giratoire pourra être réalisée par demi-anneau, permettant ainsi d'exécuter le chantier sans mise en place de déviation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet n'engendrera pas d'augmentation du trafic des RD 32 et 124 (2744 véh/jour dont 8.4 % de PL pour la RD 32, 1650 véh/jour dont 10 % de PL pour la RD 124).

Les mouvements traversant seront fluidifiés et sécurisés avec l'aménagement d'un giratoire, réduisant ainsi le manque de perception du carrefour actuel.

L'entretien du giratoire sera réalisé par le gestionnaire de la voirie (DRB/DR/ATDC / Unité d'exploitation de PORT-BRILLET). L'entretien de l'anneau (espaces verts + éclairage public) sera fait par la commune de MONTJEAN.

Les opérations de maintenance des différents équipements consisteront notamment en :

- un nettoyage des cunettes et fossés par fauche régulière et retrait des macro-déchets,
- un maintien dans un bon état du fond et des versants de la noue,
- l'entretien courant de la chaussée de roulement afin d'assurer la sécurité des usagers notamment en période de viabilité hivernale,
- une surveillance de l'éclairage afin de maintenir en permanence un balisage du giratoire.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le parti d'aménagement sera soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'examen au cas par cas, préalable à l'étude d'impact pour la réalisation d'un giratoire générant des emprises de voies nouvelles supérieure à 0.4 ha.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées
Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du chantier	7500 m ²
Rayon de giration de l'aménagement	Rg 20 m
Largeur de chaussée (anneau)	7 m
Largeur du profil en travers des raccordements	7 m (2 voies de 3m50)
Longueur totale des raccordements	500 m

**4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s)**

d'implantation	Coordonnées géographiques	
	Long	Lat.
Commune de MONTJEAN Lieux-dits "La Maison Neuve" et "Le Bray"	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :	
	Point de départ :	Long. : 0°56'08.9" Lat. : 48°01'58.6" N
	Point d'arrivée :	Long. : 0°56'20.3" Lat. : 48°00'58.6" N
Commune traversée : MONTJEAN		

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?** Oui Non
- 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**
- 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?** Oui Non
- Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel des sols est agricole pour les parties privées, et routier pour les parties publiques.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui X Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU révisé, approuvé par la commune de MONTJEAN le 22/01/2010.

Partie à l'Est de la RD124 : Zone 1AUa : zone destinée à l'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation d'activités industrielles, artisanales, tertiaires et commerciales.

Partie à l'Ouest de la RD124 : Zone A : zone réservée à l'exploitation agricole du sol.

Les emplacements réservés de la RD 32 sont inscrits au PLU de la commune depuis le 12/04/2006. Le CG53 a transmis en 2011, les emplacements réservés pour la RD 124 pour inscription au PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	X	Pas d'espace protégé sur la Commune. Étang de MONTJEAN (ZNIEFF type 2) à 1860 m.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	X	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	x	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	x	Aucune zone humide répertoriée dans l'inventaire hydromorphie du Département.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	x	Arrêté préfectoral n° 2011075-0003 du 20/04/2011 - Commune non inscrite dans un périmètre PPR naturels et PPR technologiques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	x	
dans une zone de répartition des eaux ?	x	<input type="checkbox"/>	La Commune est dans le périmètre du SDAGE Loire-Bretagne et dans le périmètre du SAGE de l'Oudon.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	x	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	x	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	x	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	X	<input type="checkbox"/>	L'équilibre déblais-remblais en projet est recherché en priorité L'apport de matériaux de carrière sera nécessaire pour la réalisation de la couche de forme.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X	<input type="checkbox"/>	Le décentrement du giratoire par rapport au carrefour actuel impacte des parcelles dépourvues de haies et d'espèces protégées. Aucun défrichement n'est prévu. Les RD 32 et 124 actuelles constituent des coupures existantes. Le fonctionnement hydraulique de l'aménagement sera rétabli en périphérie.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	x	<input type="checkbox"/>	<p>Environ 1400 m² de surfaces agricoles, inscrites en partie en zone A au PLU de la Commune (zone réservée à l'exploitation agricole du sol)</p> <p>Environ 1500 m² de surfaces agricoles, inscrites en partie en zone 1AUa au PLU (zone destinée à l'urbanisation future à court ou moyen terme à vocation d'activités industrielles, artisanales, tertiaires et commerciales).</p> <p>Des emplacements réservés sur la RD32 ont été inscrits au PLU de la commune.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	x	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	x	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	x	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	x	<input type="checkbox"/>	<p>Le déplacement du carrefour vers le Nord, permet d'améliorer (baisse) les nuisances sonores de la route vis-à-vis des habitations.</p> <p>Le projet n'entraîne pas d'augmentation du trafic routier, celui-ci pouvant être qualifié de modéré.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	x	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	x	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	x	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	x	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	x	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p>X</p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p>X</p>	<p>Un point d'éclairage sera installé à l'intersection des RD 32 et 124 pour la sécurité des usagers.</p> <p>L'éclairage ne portera que sur l'anneau central du giratoire (obstacle). La gêne est considérée nulle pour les riverains.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>X</p>	<p>Le projet n'entraîne pas d'augmentation du trafic routier, celui-ci pouvant être qualifié de modéré.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>X</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet étant inférieur à 1 ha, il n'est pas sujet à un dossier loi sur l'eau.</p> <p>Néanmoins, une noue de récupération des eaux de chaussée sera réalisée avec un débit de rejet <5l/s/ha.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>X</p>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>X</p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>X</p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fait l'objet d'une demande de cas par cas dans la mesure où il comprend un giratoire de plus de 4000 m² de surface nouvelle et des voies de rétablissement de 500 m.

Le projet comprend un giratoire et des branches dont 80 % de l'aménagement est réalisé dans les emprises du domaine public routier départemental existant.

Les aménagements prévus restent modestes et ne perturberont pas le fonctionnement écologique du site.

Le projet permettra de sécuriser le carrefour, qui présente aujourd'hui des difficultés de perception de la part des usagers.

Au vu de ces éléments et de l'objectif de sécurité routière, le présent aménagement pourrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n° 1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	Annexe n° 5 : Pièces diverses (localisation des zones humides, localisation des milieux naturels, PLU de MONTJEAN, emplacements réservés de la RD32 inscrits au PLU de la commune – emplacements réservés de la RD124 restant à inscrire au PLU)	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LAVAL

le,

11. 6. 2014

Signature

**Pour le Président et par délégation :
Le Directeur général adjoint,**


Robert COLAS